

# L'ÉCHO CROUYCIEN

Numéro 9 - Édition de juin 2022

City Stade au parc de la Providence



Page 24

---

***Retour sur le Défi pour  
l'environnement***

**Un grand bravo à tous !**



Pages 18 et 19

**Scannez le QR Code  
pour obtenir votre Echo  
Crouycien en format  
PDF sur votre téléphone  
ou sur votre tablette !**



## **Sommaire**

- L'Edito *pages 3 et 4*
- Les résultats des élections présidentielles *page 5*
- Résumés des conseils municipaux *pages 6 à 16*
- Retour sur les évènements du Comité d'Animation *page 17*
- Un point sur le cimetière *page 17*
- Souvenirs du Défi pour l'environnement *pages 18 et 19*
- Agenda *pages 20 et 21*
- Le mot du policier municipal *page 22*
- La Formation 1ers secours *page 23*
- Les informations diverses *page 23*
- Le complexe sportif du Parc de la Providence *page 24*
- La recette du moment *page 25*
- Le jeu de réflexion / Histoire drôle *pages 26*
- La micro crèche Pipelette et Polisson *page 27*
- Infos pratiques *page 28*

## L'Édito

### Le Budget 2022

Chères Croucyennes, Chers Croucyens,

Le budget 2022 a été voté le 11 avril dernier par le Conseil municipal. Il a été voté avec la volonté de conserver, d'un côté, la santé financière de notre collectivité, sans augmenter les impôts de nos Administrés et, de l'autre, maintenir une capacité d'investissement significative.



La commune poursuit son engagement au service de tous.

■ Le compte administratif 2021 retrace toutes les recettes et toutes les dépenses réalisées au cours de l'exercice. Il fait ressortir un résultat comptable de 1.122.436 €. L'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 683.979 €. C'est le fonds de roulement de la commune qui lui permet d'investir mais aussi de faire face à des imprévus.

■ Le budget primitif 2022 (prévisionnel) s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 2.895.121 €, soit en section de fonctionnement : 1.791.139 € et en section d'investissement : 1.103.982 €.

■ La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

■ La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Le budget d'investissement prépare donc l'avenir.

En conclusion, la commune de Crouy-sur-Ourcq dispose d'une santé financière très satisfaisante. Il est, cependant, indispensable de maîtriser les trajectoires budgétaires pour :

- dégager une capacité d'autofinancement brute permettant le financement des investissements, et en particulier, le remboursement du capital de la dette. (Il nous reste à rembourser 218.065€)

- conserver un niveau de fonds de roulement garantissant la durabilité du service public de la commune.

Concernant le soutien aux associations, la somme de 18.010 euros a été inscrite à ce budget prévisionnel. En outre, Il convient de tenir compte des contributions volontaires en nature, par l'apport de la commune de biens et de services à titre gracieux, comme : la mise à disposition de locaux qui correspond au montant d'un loyer si le bien avait été loué à des tiers ; le prêt de matériel technique ; l'entretien des locaux et des structures par les agents communaux...

Les dépenses d'entretien des voies communales font partie des dépenses obligatoires mises à la charge des communes.

Le travail que fournissent les agents des services techniques est contraignant et physique, qui parfois relève d'astreintes le week-end ou les jours fériés.

*La suite page 4*

Ils ont différentes missions : apporter leur soutien logistique lors des manifestations communales et associatives ; maintenir ou rétablir les accessoires de la chaussée (nivellement, curage, désherbage, débroussaillage) ; entretenir les fossés, les accotements et les talus ; répandre du sel ou du sable en cas de verglas, déblayer la neige qui gêne la circulation ; tondre les pelouses, nettoyer les allées du cimetière ; entretenir les espaces verts c'est-à-dire les parcs, terrain de sport, bacs à fleurs, plantation, fleurissement, élagage ; tailler les haies, planter les fleurs, assurer l'entretien des arbres ; supprimer les mauvaises herbes ; ramasser les déchets sauvages ; réparer et restaurer le mobilier urbain...

Plus de 30 rues et sentes sont concernées par les tontes. Plus de 30 kms de fauchage des bords de route.

Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

1/ L'acquisition de matériel roulant complémentaire pour les services techniques : tondeuse autoportée, tondeuse mulching, camion benne et tracteur avec cabine, épareuse et lame de déneigement destinée à rendre plus efficace et plus rapide l'entretien de nos rues et voies communales ; soit un investissement de 83.583 €. Avec le Fonds d'Équipement Rural du département de la Seine & Marne qui se chiffre à 29.829 €, il reste à la charge de la commune 53.754 €

2/ La rénovation et la réfection de la salle des fêtes, la réhabilitation des logements communaux situés Place du Docteur Despau et Cour des Marronniers, l'installation de la bibliothèque au rez-de-chaussée d'une salle à La Providence, à travers un nouveau contrat rural triennal (2022-2023-2024), entre le Département de la Seine & Marne et la Région Ile-de-France, soit 600.300 €. L'aide financière se calculerait sur le plafond de 500.000 € à hauteur de 70%.

3/ Le remplacement des fenêtres de la Mairie soit 25.110 € TTC pour éviter les déperditions thermiques.

4/Le remplacement de la sirène alerte, pour 17.500 €, afin de prévenir en cas de risque majeur et d'évènement climatique exceptionnel.

5/ L'installation de cinq nouvelles caméras de vidéo protection dans les rues Dufresne, Ricord et au hameau de La Chaussée, pour 22.300 €.

6/ La création d'un point lumineux, avenue de Montigny (nouveau garage) et remplacement de 10 points lumineux par des LED (rue du Général de Gaulle), pour 18.050 €

Pour terminer, je rappelle le coût du complexe sportif city-stade-, soit 100.213 € HT. La part de la commune est de 30.213 €, puisque le financement du Département de la Seine & Marne et de la Région Ile-de-France s'élève respectivement à 50.000 € et à 20.000 €.

Mon seul objectif, est de servir l'intérêt général.

**Avec mon fidèle dévouement**

**Le Maire, Victor ETIENNE**



## Les résultats des élections présidentielles

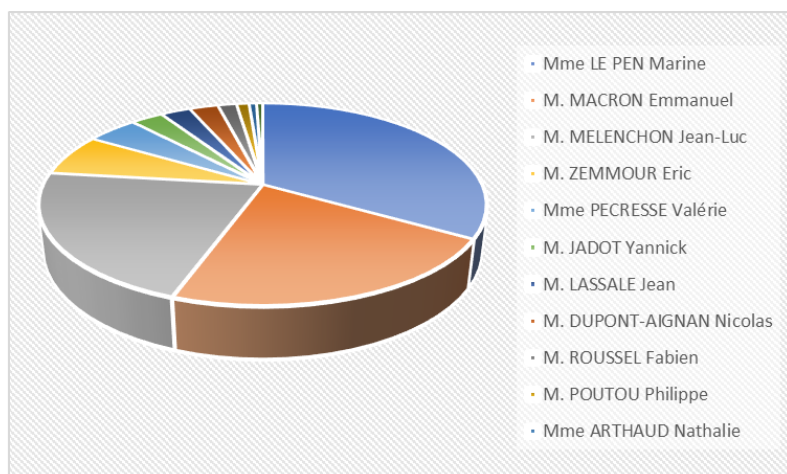
Les élections présidentielles à Crouy-sur-Ourcq en chiffres !

Parmi les 1251 inscrits à Crouy-sur-Ourcq :

Lors du premier tour des élections présidentielles, voici la répartition par candidat des 948 votants :

Mme LE PEN Marine : 307 voix (32,4%), M. MACRON Emmanuel : 202 voix (21,3%), M. MELENCHON Jean-Luc : 197 voix (20,8%), M. ZEMMOUR Eric : 62 voix (6,5%), Mme PECRESSE Valérie : 41 voix (4,3%), M. JADOT Yannick : 26 voix (2,7%), M. LASSALE Jean : 24 voix (2,5%), M. DUPONT-AIGNAN Nicolas : 23 voix (2,4%), M. ROUSSEL Fabien : 15 voix (1,5%), M. POUTOU Philippe : 10 voix (1%), Mme ARTHAUD Nathalie : 6 voix (0,6%), Mme HIDALGO Anne : 5 voix (0,5%).

23 blancs (2,4%) et 7 nuls (0,7%)

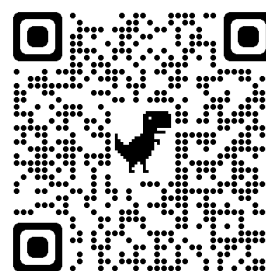
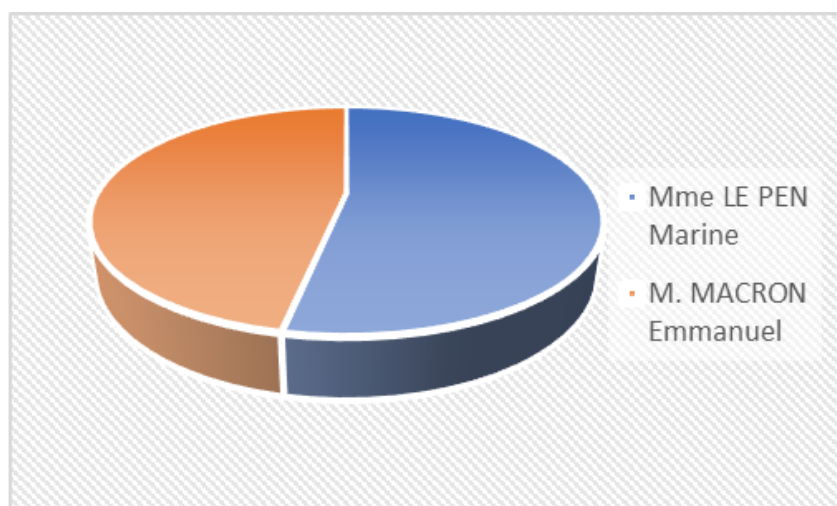


Pour les résultats au niveau national, vous pouvez scanner le QR Code ci-dessous

Lors du 2nd tour, parmi les 896 votant :

Mme LE PEN Marine : 450 voix (50,2%),  
M. MACRON Emmanuel 370 voix (41,3%)

52 bulletins blancs (5,8%) et 24 bulletins nuls (2,7%)



## Résumé du conseil municipal du 28 janvier 2022

### **PARTICIPATION SCOLAIRE 2020/2021 DE LA FERTE SOUS JOUARRE**

Le Maire expose à l'assemblée que la commune a été destinataire d'un courrier invitant le Conseil Municipal à voter la participation scolaire de deux enfants allant dans des classes spécialisées, ULIS (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire). Le montant de ces participations scolaires pour l'année 2020/2021 s'élève à 572.86 € (2 x 286,43 €).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **ACCEPTE** la participation scolaire pour la FERTE SOUS JOUARRE, **PREVOIT** les crédits nécessaires au paiement de ladite participation.

### **DÉBET SUR LA REGIE (c'est une décision financière)**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a instauré une régie de recette pour les droits de recettes pour les droits de stationnement notamment en ce qui concerne l'occupation du domaine public par les forains, lors de la fête communale. Un dépôt de 510 € a été effectué le 23/09/2021 et il a été validé par la banque postale qu'un billet de 10 € était faux.

Le régisseur refuse de régulariser le faux billet. De ce fait, un dossier a été transmis à la DDFIP afin qu'une décision de constatation de force majeure soit établie. Ainsi, le déficit sera à la charge de la commune qui devra émettre un mandat au compte 6718.

Il convient de délibérer à ce sujet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **ACCEPTE** la prise en charge, **PREVOIT** les crédits au budget.

### **TARIF DE LOCATION DU GITE**

La commune a été sollicitée à plusieurs reprises pour la location du gîte. Aucun tarif n'étant mis en place aujourd'hui, il convient de déterminer son prix de location :

Le Conseil Municipal, avec 11 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions, **DECIDE**, pour l'année 2022 :

**TARIFS et CONDITIONS** : 190 € pour une semaine du samedi au samedi et par personne.

**OPTION** : 50 € pour le ménage / **CAUTION** : 1000 €

### **CONVENTION DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE ET PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE SEINE ET MARNE**

Considérant l'obligation de l'employeur de veiller à la sécurité et à la protection des agents placés sous sa responsabilité, pour l'année 2022.

Estimant la possibilité de bénéficier du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **AUTORISE** le Maire à signer la convention du service de médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de Seine et Marne

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ESPACE PERISCOLAIRE AUPRES DU CIAS DU PAYS DE L'OURCQ

La commune de Crouy-sur-Ourcq a été désignée « pôle d'accueil » et accueille, les enfants âgés de 3 à 11 ans, domiciliés à Crouy-sur-Ourcq et dans les communes environnantes durant les vacances scolaires. Aussi, il est présenté aux membres de l'assemblée une convention de mise à disposition d'un bâtiment communal, sis 9 rue Trévez Brigot à Crouy-sur-Ourcq entre la commune et le C.I.A.S, permettant ainsi une mutualisation des locaux. Oui l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **EMET un AVIS FAVORABLE** à la passation d'une convention de mise à disposition des locaux communaux, sis 9 rue Trévez Brigot à Crouy-sur-Ourcq, entre le C.I.A.S du Pays de l'Ourcq, pour l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H), **DONNE POUVOIR** au Maire pour signer la convention ainsi que tout document y afférent.

## MODIFICATIONS DES STATUTS DU SYNDICAT CES/SES DES COLLEGES CROUY-LIZY

Le Maire précise le rôle du syndicat des collèges et l'obligation de ce dernier de modifier ses statuts, afin de pérenniser ses actions auprès des collégiens dont les communes sont membres.

Le Conseil Municipal, avec 13 voix pour, et 1 voix ne pouvant pas prendre part au vote (CHAVAGNAT), Présidente du Syndicat, **ACCEPTE** la modification des statuts du Syndicat CES/SES des collèges Crouy-Lizy.

*Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.*

## Résumé du conseil municipal du 17 mars 2022

### PARTICIPATIONS SCOLAIRES 2020/2021 pour le syndicat intercommunal des lycées de Dammartin en Goële

La commune a été destinataire d'un courrier invitant le Conseil Municipal à voter la participation aux frais de fonctionnement des équipements sportifs gérés par le syndicat intercommunal du lycée Charles de Gaulle à LONGPERRIER. En effet, un enfant crouycien y est inscrit et profite de la structure sans que la commune participe. C'est pourquoi, le syndicat sollicite la commune pour une participation de 190 € par élève. Le montant de cette participation, pour l'année scolaire 2020/2021 s'élève à 190€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, **ACCEPTE** la participation scolaire pour le syndicat intercommunal des lycées du canton de Dammartin en Goële, **PREVOIT** les crédits nécessaires au paiement de la dite participation, **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT DE PURIFICATEURS D'AIR ET DE MESUREURS DE CO2

La Région accompagne les collectivités souhaitant investir dans des solutions pour améliorer la qualité de l'air des lieux accueillant les jeunes enfants. Le projet vise à mettre en place des purificateurs d'air et du matériel de mesure de dioxyde de carbone (CO<sup>2</sup>). Seules les dépenses d'investissements directement liées à ce type de projet et nécessaires à sa bonne réalisation constituent la base subventionnable.

La subvention peut couvrir jusqu'à 50% des dépenses subventionnables dans la limite de 20.000 € par collectivité.

*La suite page 8*

Le projet est le suivant :

Achat de 17 purificateurs d'air : 15 150, 00 € HT

Achat de 10 mesureurs de CO<sup>2</sup> : 570, 00 € HT

Achat de 10 chargeurs secteur USB et câble = 87.90 € HT

Travaux de réseaux électriques : 5 948,63 € HT

Soit un total HT de 21 756,53 €

Le plan de financement sera le suivant :

PROJET TOTAL H. T.	21 756,53 €
Subvention régionale – Taux 50 %	10 878,26 €
Autofinancement	10 878,27 €
Provision TVA	4 351,31 €

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le projet à l'unanimité des présents et représentés, **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus, **SOLLICITE** une subvention auprès de la Région Ile-de-France.

Ce projet a été décalé.

**ACTUALISATION DU TARIF DE LOCATION DU GITE**

Lors de la séance du 28 janvier 2022, une décision sur les tarifs de location du gîte a été prise. Après réflexion, voici les nouveaux tarifs proposés

**TARIFS et CONDITIONS 2022** : Tarif pour une chambre de 2 personnes à 65 € / nuitée

**OPTION** : 50 € pour le ménage.

**CAUTION** : 1000 €

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des présents et représentés, les tarifs pour l'année 2022.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU COMITE D'ANIMATION**

Monsieur Le Maire expose les différentes animations proposées par le Comité d'Animation. Ces animations figureront dans le renouvellement de la convention pluriannuelle. Oûi l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, avec 10 voix pour, 2 voix ne prenant pas part au vote (Stéphanie GOBLET, Adrien RENAULT), **VALIDE** la proposition ci-dessous :

**ADOpte** une convention d'objectifs établie avec le Comité d'Animation, pour une durée de 3 ans (2022 – 2023 - 2024), en vue d'apporter un soutien financier lors de l'organisation des 3 manifestations, citées ci-dessous,

*Chasse aux œufs 250,00 € / Soirée à thème 1 250,00 € / Marché de Noël + Activités 3 500,00 € (y compris fourniture de tickets pour les enfants scolarisés au sein des écoles maternelle et élémentaire de la commune)*

**EMET un AVIS FAVORABLE** au versement d'une participation financière communale, à hauteur de 5 000,00 € par an, sous réserve de réalisation des 3 manifestations, **AUTORISE** le Maire à signer la convention.



## SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Le Maire rappelle que le vote des subventions des associations est à réaliser avant le vote du budget de l'année en cours. Il rappelle également l'importance pour les associations d'obtenir une subvention. Mais malgré plusieurs relances, certaines associations n'ont pas rempli les Cerfa et documents envoyés. Après étude de l'ensemble des dossiers, Monsieur Le Maire propose l'attribution des subventions suivantes :

AMIS de la BIBLIOTHEQUE	1 800,00 €
APAA (Association Paix et Abondance en Afrique)	0,00 €
ASBVO	300,00 €
ASSOCIATION des AIDES à DOMICILES	1 500,00 €
ASSOCIATION MOSC (Maison de santé)	0,00 €
ASSOCIATION REMPART (organisation Chantier Jeunes)	2 000,00 €
ASSOCIATION YAKA	200,00 €
ATHLETIC CLUB PAYS DE L'OURCQ(ACPO)	300,00 €
CAL JUDO LIZEEN	320,00 €
CLUB ARTISANAL	460,00 €
CLUB DE FOOT - CSOPO	0,00 €
CLUB des ANCIENS	550,00 €
COMITE d'ANIMATION	5 000,00 €
Convention pluriannuelle - partenariat	
CROIX ROUGE	300,00 €
ECOLE INTERCOMMUNALE de MUSIQUE	550,00 €
EPINOCHÉ CROUYCIENNE	600,00 €
FADA	800,00 €
FNACA	80,00 €
JSP du PAYS de L'OURCQ	0,00 €
LA PETANQUE	150,00 €
LES PETITS ECOLIERS	200,00 €
NGHIA LONG VIET VO DAO	0,00 €
OCCE	0,00 €
OURCQ HANDBALL CLUB	0,00 €
OURCQ RUGBY CLUB	0,00 €
PATCHWORK	0,00 €
UNION SPORTIVE PAYS DE L'OURCQ (USPO)	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>15 110,00 €</b>

Le Conseil Municipal, **VALIDE** à l'unanimité des présents et représentés, la proposition ci-dessus.

## CIMETIERE : Des besoins en terrains sont apparus

Le Maire expose que lors de la commission cimetière du 25 février 2022, une entreprise a été retenue : Gescime. La restructuration du cimetière se fera en 2 étapes :

- Informatisation du cimetière
- Mise en place de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.

**TARIFS ET CONDITIONS****Informatisation du cimetière**

- Gestion, reprise de données, cartographie, installation logiciel, hébergement site internet, formation Total HT : 5.828,00 €
- Contrat de services Total HT : 475,00 € / an (offert la 1<sup>ère</sup> année)
- Règlement de cimetière Total HT : 900,00 €

**Mise en place de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon.**

Reprise pour état d'abandon de 200 concessions en 3 phases :

- Phase 1 : Procédure et frais annexes Total HT Budget 2022 : 11.832,00 €
- Phase 2 : Procédure (avancement) Total HT Budget 2022 : 4.000,00 €
- Phase 3 : Procédure (finalisation de reprise des 200 concessions) Total HT Budget 2025 : 5.254,00 €

<b>2022</b>	PROJET TOTAL H. T.	22 560,00 €
	Provision TVA	4 512,00 €
<b>2023</b>	PROJET TOTAL H. T.	475,00 €
	Provision TVA	95,00 €
<b>2024</b>	PROJET TOTAL H. T.	475,00 €
	Provision TVA	95,00 €
<b>2025</b>	PROJET TOTAL H. T.	5 729,00 €
	Provision TVA	1 145,80 €

Le Conseil Municipal, **VALIDE** à l'unanimité des présents et représentés, la proposition ci-dessus.

<b>MISE A JOUR CONCERNANT LA DESIGNATION DES MEMBRES DU SYNDICAT DES COLLEGES DE CROUY-LIZY</b>
---

Le Maire précise le rôle du syndicat des collèges et l'obligation de ce dernier de modifier ses statuts, afin de pérenniser ses actions auprès des collégiens dont les communes sont membres. Après adoption des nouveaux statuts lors du précédent Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner 1 Titulaire et 1 Suppléant :

Le Maire propose pour le poste de Titulaire : Virginie CHAVAGNAT ; et pour le poste de Suppléant : Adrien RENAULT.

Le Conseil Municipal, **ACCEPTE** à l'unanimité des présents et représentés, avec 10 voix pour, 2 voix ne prenant pas part au vote (Virginie CHAVAGNAT, Adrien RENAULT).

<b>SOLIDARITE UKRAINE</b>
---------------------------

Après échange de vues, Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de mettre le gîte communal à disposition pour l'accueil des déplacés ukrainiens.

***Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.***

## Résumé du conseil municipal du 11 avril 2022

### REPLACEMENT D'UNE CONSEILLIERE MUNICIPALE DEMISSIONNAIRE

Monsieur le Maire informe qu'une conseillère municipale a fait valoir sa démission auprès de la collectivité. Cette démission entraîne la nomination du conseiller municipal suivant sur la liste, à savoir : Monsieur **Gérard LACAILLE** pour la liste « Crouy-sur-Ourcq en Action. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à **l'UNANIMITE** des suffrages exprimés des membres présents et représentés, **PREND** acte du nouveau tableau présenté

### REPLACEMENT D'UN VEHICULE UTILITAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le camion communal pose des problèmes d'entretien. Il indique que suite à une pénurie, il est difficile de s'approvisionner en pièces de rechange. Monsieur le Maire précise au conseil qu'il doit être remplacé et laisse la parole à Monsieur Adrien RENAULT, afin d'exposer deux propositions de deux concessionnaires différents. Monsieur RENAULT indique qu'il serait préférable de se doter d'un véhicule utilitaire neuf de type Renault Master Benne avec une reprise de l'ancien.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'acquérir un véhicule de type Renault Master Benne pour un montant de 29 932.63€ H.T. et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Pour 10 - Contre 4 - Abstention 1

### COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Adrien RENAULT, Adjoint aux Finances  
Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021

Dressé par Monsieur ETIENNE Victor, Maire

1/ Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

2/ Monsieur Victor Etienne sort de la salle et donne acte à Mr Adrien RENAULT de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	267 366.90			982 711.69	267 366.90	982 711.69
Opérations exercice	448 373.37	550 149.32	961 320.17	1 101 045.32	1 409 693.54	1 651 194.64
<b>Total</b>	<b>715 740.27</b>	<b>550 149.32</b>	<b>961 320.17</b>	<b>2 083 757.01</b>	<b>1 677 060.44</b>	<b>2 633 906.33</b>
Résultat de clôture	165 590.95			1 122 436.84		956 845.89
Restes à réaliser	490 331.89	217 465.53			490 331.89	217 465.53
Total cumulé	655 922.84	217 465.53		1 122 436.84	490 331.89	1 174 311.42
<b>Résultat définitif</b>	<b>438 457.31</b>			<b>1 122 436.84</b>		<b>683 979.53</b>

La suite page 12

3/ **CONSTATE**, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

4/ **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

5/ **VOTE et ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Compte Administratif est adopté à la majorité des membres présents et représentés :

Pour : 8, Contre : 4, Abstention : 2

### COMPTE DE GESTION 2021

Les membres du Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Budget Primitif « commune » de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'exactitude des comptes,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles de la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget unique « commune » de l'exercice 2021, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DECLARENT** à l'unanimité des membres présents et représentés que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de leur part ;

### AFFECTATION DU RESULTAT FONCTIONNEMENT 2021

Les membres du Conseil Municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021,

- constatant que le compte administratif 2021 fait apparaître un **excédent de fonctionnement égal à 1 122 436.84 €**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés, d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 comme suit :



<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	982 711.69
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	888 362.69
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>139 725.15</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>1 122 436.84</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>1 122 436.84</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	438 457.31
Solde disponible affecté comme suit :	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	683 979.53
<b>B. DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

## FISCALITE LOCALE DIRECTE - TAUX 2022

Monsieur le Maire :

Présente au Conseil Municipal l'état de notification des taux d'imposition des taxes locales directes pour l'année 2022,

Propose que les taux inhérents à la Taxe Foncière des Propriétés Bâties et la Taxe Foncière des Propriétés non Bâties ne soient pas augmentés pour l'année 2022,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE**, à l'unanimité des membres présents et représentés, les taux applicables aux taxes locales directes, comme indiqués ci-dessous :

**Taxe foncière bâtie : 36,61 %**

**Taxe foncière non bâtie : 51,67 %**

Le calcul du produit fiscal, pour l'année 2022, se résume ainsi qu'il suit :

<b>TAXES</b>	<b>BASES</b>	<b>TAUX</b>	<b>PRODUIT</b>
Taxe foncière (bâti)	1 462 000€	36,61 %	535 238 €
Taxe foncière (non bâti)	57 800 €	51,67 %	29 865 €

**BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Maire présente au Conseil Municipal les propositions globales de la Commission des Finances concernant l'établissement du Budget Unique 2022 « commune », en application de l'instruction budgétaire et comptable M14.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	501 450
012	Charges de personnel, frais assimilés	442 850
014	Atténuations de produits	14 900
65	Autres charges de gestion courante	87 510
66	Charges financières	5 000
67	Charges exceptionnelles	401 000
68	Dot aux amortissements et provisions	1150
022	Dépenses imprévues	69 500
023	Virement à la section d'investissement	267 779.53
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 791 139.53</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	1 500
70	Produits des services, du domaine, vente	20 000
73	Impôts et taxes	766 250
74	Dotations et participations	246 410
75	Autres produits de gestion courante	73 000
002	Résultat de fonctionnement reporté	683 979.53
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 791 139.53</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT****DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	108 547.00
21	Immobilisations corporelles	753 394.42
23	Immobilisations en cours	4050
16	Emprunts et dettes assimilées	52 400
020	Dépenses imprévues	20 000
001	Solde d'exécution section d'investissement	165 590.95
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 103 982.37</b>

**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	282 071.47
10	Dotations, fonds divers et réserves	112 524.06
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	438 457.31
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000
021	Virement de la section de fonctionnement	267 779.53
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 150
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 103 982.37</b>

Le Maire fait savoir que le budget est équilibré et que l'ensemble du budget comprend **2 895 121,90 € en recettes et 2 895 121,90 € en dépenses**. Oui l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** à la majorité des membres présents et représentés le BUDGET PRIMITIF 2022 « COMMUNE » arrêté, en dépenses et en recettes comme suit : **SECTION de FONCTIONNEMENT : 1 791 139,53 € / SECTION d'INVESTISSEMENT : 1 103 982.37 €**

Pour : 9 - Contre : 5 - Abstention : 1

***Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.***

## Résumé du conseil municipal du 25 avril 2022

### **SDESM – GROUPEMENT DE COMMANDES - MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC 2023-2026**

**Considérant** que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ; **Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commandes pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ; **Considérant** que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commandes à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1er/1/2023 au 31/12/2026) ; **Considérant** que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés : **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ; **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ; **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ; **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

### **DEMANDE DE SUBVENTION FER POUR L'ACHAT D'UN VEHICULE UTILITAIRE**

Monsieur le Maire rappelle qu'une décision d'achat pour le remplacement d'un véhicule utilitaire a été validé lors de la séance du Conseil Municipal du 11 avril 2022. Or, il s'avère qu'il est possible de demander une subvention FER pour 2022 car celle déjà demandée pour l'achat d'un tracteur ne couvre pas le plafond de 100 000, 00€/an. Pour rappel, celle-ci portait sur 44 640,00 €. La demande de subvention porte sur l'achat d'un véhicule de type Renault Master Benne pour un montant de 29 932, 63 € HT. Le plan de financement est le suivant :

<b>- CONSEIL DEPARTEMENTAL (FER 2022)</b>	
<b>(40 % du montant HT)</b>	<b>11 973, 05 €</b>
<b>- AUTOFINANCEMENT</b>	
<b>fonds propres</b>	<b>17 959, 58 €</b>
<b>- MONTANT TOTAL HT</b>	<b>29 932, 63 €</b>
<b>TVA 20 % à provisionner</b>	<b>5 986,53€</b>
<b>Montant total TTC</b>	<b>35 919, 16 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'ensemble de l'opération présentée pour un montant de 29 932,63 € HT soit 35 919,16 € TTC, **SOLLICITE** l'obtention d'une subvention, auprès du Conseil Départemental de SEINE et MARNE, dans le cadre du Fonds d'Equipement Rural 2022, **DECIDE** de son inscription au budget.

***Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.***

## **Résumé du conseil municipal du 11 mai 2022**

### **REVISION DU RIFSEEP – REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL**

Considérant qu'il convient de réviser les montants maximums fixés par la collectivité tout en conservant l'ensemble des conditions votées le 9 février 2018,

*Pour rappel* ce régime indemnitaire est composé :

d'une part obligatoire, l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE), liée aux fonctions exercées par l'agent,

d'une part facultative, le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), non automatiquement reconductible d'une année sur l'autre puisque lié à la manière de servir de l'agent,

*Pour rappel* le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour chaque cadre d'emplois a été mis en place le 1<sup>er</sup> mars 2018,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter plusieurs dispositions.

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** :

**D'INSTAURER**, à compter du 1er juin 2022, pour les agents, une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (I.F.S.E) et un complément indemnitaire annuel (C.I.A).

**D'INSCRIRE**, chaque année, les crédits correspondants au budget de l'exercice courant.

### **ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL – 1607 H**

Le Maire expose à l'assemblée plusieurs rappels et réglementation concernant le temps de travail. La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique a supprimé les régimes dérogatoires aux 35h maintenus dans certaines collectivités et oblige à un retour aux 1607h. Les dispositions de la présente délibération entreront en vigueur à partir du 1er juin 2022.

Après en avoir délibéré, la proposition est **ADOPTÉE**, à l'unanimité des membres présents et représentés

### **DENOMINATION D'UNE RUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Considérant :

- La demande de Madame QUINTIN Dominique, qui rencontre des problèmes postaux par rapport à l'ambiguïté de son adresse actuelle dénommée "La Cavée" et la réalité du terrain,

Après en avoir délibéré à mains levées, :

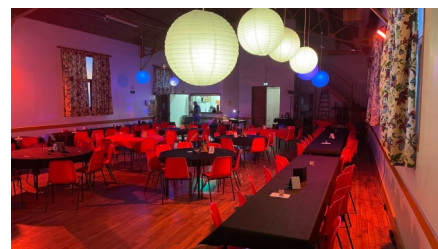
- **ADOpte** la dénomination « chemin du Buisson de Cerfroid ».

- **CHARGE** Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste.

***Le compte rendu détaillé est disponible sur le site internet de la mairie.***



## **Retour sur « La Soirée Cabaret » et « Le LOTO » du Comité d'Animation**



Le 26 mars dernier, le Comité d'Animation a organisé une superbe soirée Cabaret animée par Les Melodys et Norbert et ses drôles de Dames, spectacle de transformistes. La salle des Fêtes s'est parée de rouge et noir et a accueilli 105 spectateurs. Une grande réussite !



Le 2 avril, c'est après de longs mois d'attente, que le Comité d'Animation a pu enfin réaliser le LOTO de Printemps. De nombreux lots tels que télévision, salon de jardin, tondeuse, cafetière, ... ont été mis en jeu. Au total 120 personnes sont venues tenter leur chance ! Le Comité était ravi de retrouver cette dynamique ! Prochain rendez-vous avec la brocante du Comité en septembre.

### **Point sur le Cimetière**

Nous vous informons que nous avons fait appel à une société spécialisée pour la restructuration du cimetière.

Elle se déroulera en plusieurs étapes sur une durée de 2 à 3 ans :

- Informatisation du cimetière
- Mise en place de la procédure de reprise de concessions en état d'abandon



Lors de cette deuxième étape, il est très important de ne pas toucher aux concessions en cours de reprise. Il faut que les concessions soient en état d'abandon, c'est-à-dire qu'elles aient cessé d'être entretenues.

L'état d'abandon résulterait du seul défaut d'entretien et n'impliquerait pas nécessairement l'état de ruine de la sépulture (Article 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nous vous demandons donc de ne pas prendre l'initiative de nettoyer des concessions. En cas de nuisance à une concession vous appartenant, nous vous prions de contacter la Mairie avant d'entreprendre quoi que ce soit.

Nous savons que cela est perturbant, mais il faut impérativement respecter ces conditions matérielles, car la procédure devrait repartir du début si cela n'était pas observé, nous perdriions donc plusieurs années de procédures.



## **Retour sur « Le Défi pour l'Environnement »**

Le 20 mars dernier a eu lieu le Défi pour l'Environnement à Crouy-sur-Ourcq. Le département et le Lions Club de Seine et Marne étant à l'origine de ce projet.

Ce projet a été soutenu par nos commerçants : La Pharmacie, la Boulangerie et l'Épicerie, et par près d'une soixantaine d'habitants, petits et grands, de Crouy-sur-Ourcq, un grand merci à eux.



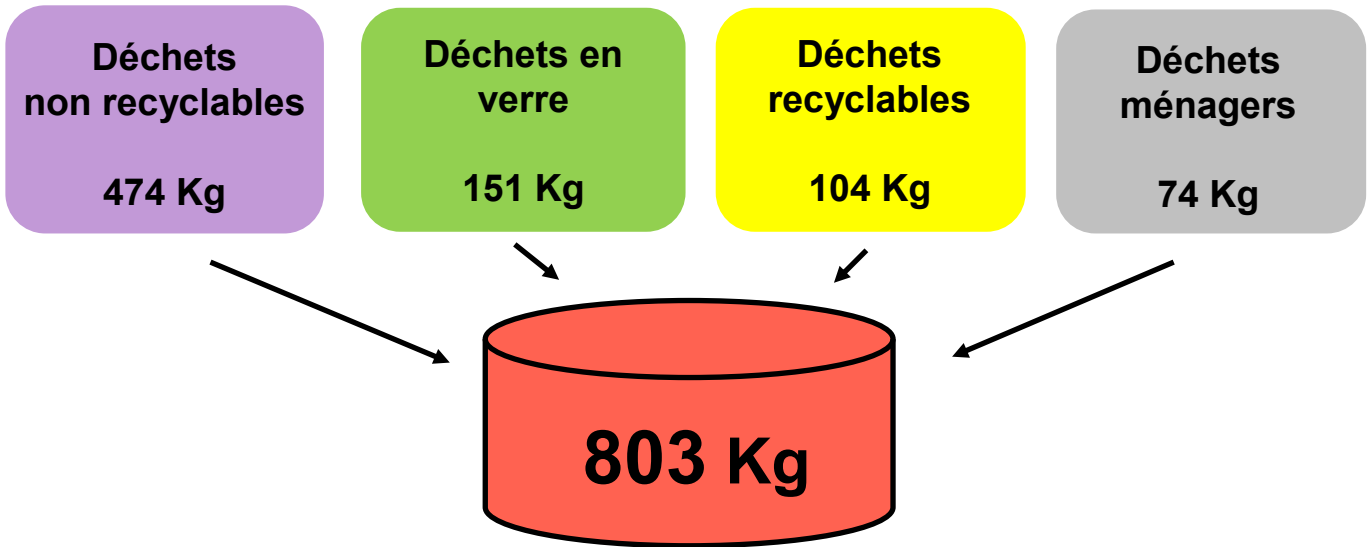
Le collectif pour la transition écologique nous a également aidés et a proposé une exposition sur le traitement des déchets, et un petit quizz pour les enfants avant le départ.



Cinq circuits ont été proposés de 2km à 12km passant par le village et ses abords.



Ce sont plus de 800 kg de déchets qui ont été ramassés ce jour là.



Il est de la responsabilité de chacun, parents et enfants, de faire en sorte de garder notre village et ses alentours propres.

## **Agenda**

### ***Brocante l'Épinoche : 5 juin 2022***

Venez flâner et faire de bonnes affaires sur la place du marché pour la brocante organisée par l'association l'Épinoche



### ***Marché campagnard : 12 juin 2022***

Notre marché campagnard vous attend de 8h30 à 13h. Commerçants et artisans vous proposent des produits locaux et vous accueillent dans la bonne humeur

### ***Elections législatives : 12 juin 2022***

Le premier tour des élections législatives aura lieu le dimanche 12 juin de 8h à 18h, à la salle de la Providence. Pensez à votre pièce d'identité et votre carte d'électeur.



### ***Le TRAIL DU PAYS DE L'OURCQ : 12 juin 2022***

Vivez la 4ème édition du Trail du Pays de l'Ourcq ! Plusieurs courses à partir de 9h15 sur la place du Champivert.

Inscriptions sur [trailpaysourcq.fr](http://trailpaysourcq.fr)

### ***Fête patronale : 18, 19 et 20 juin 2022***

Profitez de la fête patronale de 14h à 22h30 le samedi et le dimanche, et de 14h à 19h le lundi.



### ***Concours de Pétanque : 18 juin 2022***

Amusez-vous lors du concours de Pétanque à la Vigne, pour tout renseignement, contactez M Jacky MOREL au 06.72.66.47.04

### ***Lâcher de truites : 18 juin 2022***

Rendez-vous pour une session pêche, au pont de la gare de Crouy, plus de renseignements au 06.24.12.60.19





### ***Elections législatives : 19 juin 2022***

Le deuxième tour des élections législatives aura lieu le dimanche 19 juin de 8h à 18h, à la salle de la Providence. Pensez à votre pièce d'identité et votre carte d'électeur.



### ***Inauguration du City Stade : 25 juin 2022***

Nous officialisons l'ouverture du City Stade au Parc de la Providence, le 25 juin à 10h30.

### ***Marché campagnard : 10 juillet 2022***

Marché campagnard de 8h30 à 13h. Vos commerçants et artisans vous attendent nombreux.



### ***Feu d'artifices : 13 juillet 2022***

Rendez-vous le 13 juillet à 22h30 à la salle des fêtes pour la retraite aux flambeaux, suivie du feu d'artifice à 23h au stade.

### ***Commémoration : 14 juillet 2022***

Nous commémorerons la Prise de la Bastille auprès du Monument aux Morts, sur la place du Champivert, le 14 juillet à 10h30.



### ***Concours de Pétanque : 16 juillet 2022***

La Pétanque vous donne rendez-vous pour un nouveau concours le 16 juillet à La Vigne. Renseignements au 06.72.66.47.04.

## **Le mot du policier municipal**

Le dispositif gratuit opération tranquillité vacances (OTV) des services de police et de gendarmerie vous propose de veiller sur votre logement pendant votre absence et de vous prévenir en cas d'anomalie.

### ***L'opération tranquillité vacances, qu'est-ce que c'est ?***

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la Police nationale et la Gendarmerie nationale au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre. Ces patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit, en semaine et le week-end.



En cas d'anomalie comme une tentative d'effraction, une effraction ou un cambriolage, les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus. Ils peuvent être informés en personne ou par le biais d'une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation. Ainsi informés, les victimes et leurs proches restés sur place sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

### ***L'opération tranquillité vacances, comment ça marche ?***

Pour bénéficier du dispositif OTV, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum).

Plusieurs possibilités :

Sur place, au commissariat ou dans la brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>) ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

Lors de votre inscription, vous devez indiquer si votre domicile est équipé d'un système d'alarme et si vous avez demandé à une personne de confiance de passer régulièrement afin d'éviter toute confusion avec un cambrioleur.

En cas de retour anticipé, pensez à prévenir les forces de l'ordre !

Quelques conseils avant de partir en vacances

Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Transférez vos appels de votre téléphone fixe sur votre téléphone portable ou une autre ligne. N'indiquez pas vos dates sur votre messagerie !

Ne diffusez jamais vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. Il est également déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.



## La Formation 1ers Secours

Formation : PSC1 « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 »

Les 12, 14, 23 et 28 avril 2022, l'Adjudant SOUHY de la caserne de pompiers de Lizy-sur-Ourcq est venu à Crouy-sur-Ourcq afin de dispenser la formation PSC1. Une quarantaine de Crouyciens, adultes et jeunes enfants, ont pu se former aux premiers secours auprès de ce professionnel. Les mots d'ordres : Alerter – Secourir – Protéger



Les gestes de premiers secours ont été abordés grâce à des exemples concrets, de la pratique et différents temps d'échanges. De plus, de nombreux conseils ont été donnés.

En cas de problème ou de doute n'hésitez pas à :

Contactez le SAMU pour tout problème médical : 15

Contactez les pompiers pour les accidents : 18

Contactez la police en cas de litige : 17

Contactez le 114 par sms, numéro pour les déficients auditifs. Ce service peut être aussi utilisé pour les personnes qui souhaitent alerter les secours mais qui compte tenu des circonstances (attaque terroriste, malveillance), ne peuvent pas parler à voix haute.

En cas de voyage à l'étranger en Europe, contacter la plateforme Européenne au 112.

---

## Informations diverses

- Découvrez des thérapies douces, comme **l'Hypnose** avec Mme Fatiha SADAOUI, certifiée en Hypnose Ericksonienne PNL, Neurothérapie, Massages bien-être, Réflexologie plantaire. Sur RDV au 06.62.33.09.35, à la Maison de Santé.
- Inscription **portage de repas** auprès de la Mairie au 01 64 35 61 38  
Exemple d'un déjeuner : Potage aux légumes / Carottes râpées vinaigrette / Poisson frais et riz pilaf / Fromage Saint Paulin / Entremets citron « maison »  
Tarif : (un essai ne vous engage pas)
  - 10,67€ TTC par journée alimentaire pour 5 jours de livraison d'un déjeuner + un dîner
  - 9,25€ TTC par journée alimentaire pour 5 jours de livraison d'un déjeuner

## **Complexe sportif du parc de la Providence**

Vous avez pu constater ces dernières semaines la fin des travaux de votre nouveau complexe sportif dans la parc de la Providence.

*Le city stade, les agrès et la structure pour les petits sont à présent tous accessibles !*



Ce complexe a été implanté au Parc de la Providence car l'endroit est convivial. C'est un lieu de rencontre, d'échange, et qui plus est, sécurisé.

**Il a été pensé pour les plus petits (2 - 5 ans) avec la structure « hélicoptère », le city stade pour tous les âges, et les agrès pour les adolescents et les adultes.**



Sur place vous trouverez : Tennis de table, jeux de balles, structures pour les enfants, tables de pique-nique...

Nous remercions les services techniques pour l'installation des tables de pique-nique, des portes-vélos, des rondins, des hôtels à insectes, des nombreuses plantations et de la rénovation des bancs.

### **Un point sur les événements récents :**

Le parc de la Providence a malheureusement vu ses portes fermées lors des vacances de pâques.

En effet, il a été nécessaire de sécuriser une partie du city stade à l'aide d'un filet supplémentaire.

Nous vous demandons à présent d'utiliser des **ballons en mousse**, les ballons de foot en cuir seront interdits.

Nous déplorons également plusieurs incivilités : déchets et dégradations. Nous attirons votre attention sur le fait que nous souhaitons vivement que chacun prenne ses responsabilités, afin de conserver le Parc et les structures propres et en bon état.

## La recette du moment

Votre traiteur, Monsieur Gérard Lacaille vous propose la recette suivante, en vous conseillant de trouver tous ces ingrédients chez nos commerçants :

### *Rôti de porc garni avec des asperges et des pommes de terre*



#### **Ingrédients pour 6 personnes**

- Faites préparer par votre boucher, dans l'échine, un rôti de porc d'environ 1,5kg
- Choisissez des petites pommes de terre nouvelles à gratter
- 1 ou 2 belles bottes d'asperges vertes
- Du bouillon de cube volaille de préférence
- 1 bière blonde de 33cl
- Gousse d'ail, thym, feuille de laurier, et autres condiments selon votre goût
- Huile
- Sel, poivre

#### Préparation de la recette

1. Dans un grand plat, frictionner la viande avec la bière, le sel, et le poivre, piquer les gousses d'ail
2. Réservez à température ambiante pendant 30 minutes.
3. Préchauffez le four à 200°C.
4. Dans une grande cocotte avec l'huile mettre juste la viande à dorer
5. Puis mouiller avec de l'eau, ajouter le cube ainsi que la bière et vos aromates
6. Couvrir la cocotte, baisser la température à 160° Faites cuire au four pendant environ 2 heures.
7. Pendant ce temps, coupez la base de vos asperges vertes ( si vous avez choisi des asperges blanches, pensez à les peler )
8. Environ 15 minutes avant la fin de cuisson de la viande, ajoutez les pommes de terre pelées ou grattées, ainsi que les asperges.
9. Pour terminer tranchez le rôti de porc le dresser sur votre plat de service délicatement sur le tour déposer quelques asperges et pommes de terre pour la décoration, dans un autre plat le reste des légumes arrosés de sauce.

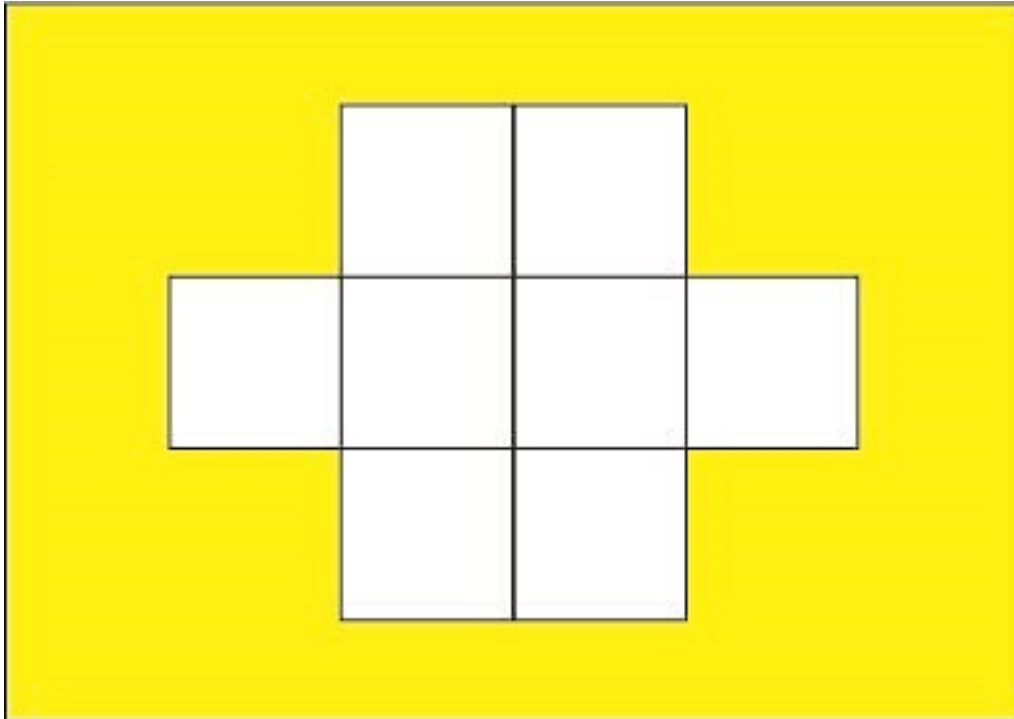
Bon appétit, j'espère vous régaler,

## **Jeu**

Enigme du mois :

Complétez ces cases avec les chiffres de 1 à 8 mais :

Les chiffres qui se suivent comme 1 et 2, et ceux qui se précèdent, comme 3 pour 4 ne doivent pas se situer sur la case du dessous, du dessus, à cotés ou en diagonales.



## **Histoire drôle**

Un docteur reçoit dans son bureau 3 fous, pour une visite médicale.

Il demande au 1er :

"Combien font  $3+3$  ?",

Il répond : "2500"

"Tu es vraiment fou", lui dit le docteur.

Le 2ème répond: " $3+3=$  mercredi !"

"Toi tu n'en es pas sorti", lui dit Le Docteur

Le 3ème fou dit: " $3+3=6$ "

"BRAVOO! comment as-tu fait ?" demande le docteur.

Il répond : "j'ai divisé 2500 par mercredi."



## **Mricro crèche Pipelette et Polisson**

Un accueil personnalisé pour les plus petits.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril dernier, Pipelette et Polisson accueille jusqu'à 12 enfants de 2 mois à 6 ans.

La structure a pris place dans un ancien pavillon d'habitation entièrement rénové et bénéficiant d'un jardin spacieux.

L'équipe est constituée :

- d'une gestionnaire,
- d'une infirmière,
- de deux auxiliaires de puériculture,
- d'un agent d'accueil petite enfance.

Les journées des enfants sont rythmées par des activités adaptées à leurs âges et leurs capacités. La motricité libre, la créativité ou encore la sensorialité sont au cœur de la pédagogie.



Nous proposons des repas faits sur place que nous réalisons en fonction des règles diététiques ainsi que des besoins des enfants qui auraient des particularités alimentaires.

De part ce service, la crèche s'inscrit dans un objectif d'accessibilité et de parcours d'insertion sociale et professionnelle pour les parents. La structure a déjà favorisé l'embauche de personnes résidentes dans le secteur de Crouy-Sur-Ourcq et propose des contrats pour les stagiaires ainsi que les moins de 26 ans en collaboration avec le pôle emploi. Également, nous proposons un moyen de garde suffisamment large du lundi au vendredi

(7h-19h) aux parents travaillant à des distances éloignées afin de faire garder leurs enfants.

Nous sommes rattachés aux CAF de la Seine et Marne, de l'Oise et de l'Aisne afin de pouvoir faire bénéficier des remboursements CAF à un maximum de familles.



N'hésitez pas à nous contacter pour échanger sur votre projet d'accueil pour votre enfant.



Pour tout renseignement, contactez Mme  
Virginie Berthelin au 06.95.65.38.22

ou

par dossier de pré-inscription sur  
<https://pipelette-et-polisson.meeko.site/>

11, allée du Buisson de Cerfroid  
77840 Crouy-sur-Ourcq

**Article rédigé par Mme Virginie Berthelin**

**Infos pratiques**

La Mairie :

**Horaires d'ouverture**

Le lundi, mardi et vendredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Le mercredi : de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30

Le jeudi : fermé

**Contacts :** Téléphone : 01 64 35 61 38Mail : [accueil@crouy-sur-ourcq.fr](mailto:accueil@crouy-sur-ourcq.fr)Site web : [www.crouy-sur-ourcq.fr](http://www.crouy-sur-ourcq.fr)Facebook : [MairieCrouySurOurcq](#)

En cas d'urgence, nous vous rappelons que vous pouvez joindre le policier municipal :

Tél. bureau : 01 64 35 22 43 ou tél. mobile : 06 03 22 22 45

**A chaque parution, les infos pratiques de l'un de vos commerçants :**

Votre magasin UTM Modélisme Ferroviaire vient d'ouvrir ses portes au Château de Bellevue, sur l'avenue de Coulombs

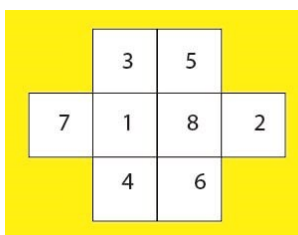
Horaires : Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h30

Tel : 01.60.22.80.00

Site internet : [www.utmmodelismeferroviaire.fr](http://www.utmmodelismeferroviaire.fr)



Solution du jeu :

**COUPON « LA PAROLE EST À VOUS » À DEPOSER EN MAIRIE**

Nom :

Prénom :

N° de tel :

Adresse :

Demande ou suggestion :